



LES AMIS DU BOIS BALON

Société Coopérative agréée Entreprise Sociale

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le 13 mai 2023

POINT 3 :

Rapport d'activité de l'exercice 2021-2022 (premier exercice de la SCES) et Rapport Spécial (AR 8 janvier 1962 Art 1§7).

Doc. AGO/2023/3

MOT DU PRESIDENT

L'année écoulée a été riche en événements. La société coopérative les « amis du Bois Balon » a été fondée le 23 avril 2021 et dans la foulée agréée par arrêtés ministériels comme société coopérative et entreprise sociale.

Le premier but a été de sécuriser l'avenir du bois Balon comme lieu accessible à tous. En vue de son achat, une intense campagne de communication a été lancée pour recueillir les fonds nécessaires. La campagne de « crowd funding » a été un franc succès auquel beaucoup ont contribué : les sympathisants du début, les habitants de Bousval et de Genappe, la ville de Genappe et la Province de Brabant wallon et bien d'autres. L'achat du bois a pu se concrétiser dans les délais convenus avec la famille propriétaire. Fin 2021, le bois était devenu la propriété des « amis du Bois Balon » et conservait par ce fait son caractère ouvert à tous.

Être propriétaire n'est pas une fin en soi, il faut faire vivre le bois et y organiser la convivialité des activités. Il faut aussi gérer la société coopérative de façon rigoureuse et transparente. A cette fin, une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) a été organisée en octobre 2022 pour informer les actionnaires des actions et réflexions en cours. Lors de cette AGE, le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) prévu par les statuts a été approuvé.

Je vous engage à découvrir la vie de la société dans les pages qui suivent.

Bonne lecture.

Guido Latré

Ce rapport d'activités 2021-2022 comprend également le rapport spécial dans le cadre de l'agrément comme société coopérative et dans le cadre de l'agrément comme entreprise sociale.

1. LA COOPÉRATIVE

1.1. La constitution de la société coopérative

L'idée de la coopérative a vu le jour à la mi-août 2020. La famille Balon s'était décidée à vendre le bois dont elle était propriétaire. Non sans appréhensions : le bois avait toujours été accessible à tous, pendant des décennies, mais entre des mains privées cette accessibilité pourrait prendre fin.

Afin de préserver le Bois Balon et de garantir le libre accès pour tous, l'idée de l'acquisition du Bois par une société coopérative et de lever les fonds par un financement participatif, a été lancée.

Le Budget Participatif 2020 de la ville de Genappe s'est présenté comme une opportunité idéale pour supporter les coûts initiaux de constitution d'une société coopérative. Il permettait aussi d'entamer une campagne de levée de fonds.

L'encadrement par l'agence de création d'entreprises SAW-B fut essentiel pour établir le socle juridique solide de la société coopérative. Les chèques-entreprises attribués par la Région wallonne ont financé en grande partie cet accompagnement.

En date du 23 avril 2021, la Société Coopérative agréée Entreprise Sociale (SCES) « Les Amis du Bois Balon » a été constituée par acte notarié et la campagne de levée des fonds a pu être lancée.

Par arrêtés ministériels du 20 mai 2021, la société a été agréée comme société coopérative et comme entreprise sociale.

La société coopérative a son siège Rue de la Forge 3, 1470 Genappe – Bousval.

Le site web est www.leboisbalon.be

L'adresse électronique est leboisbalon@gmail.com.

La société coopérative est reprise dans la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro d'entreprise BE0767.453.607.

1.2. Les buts de la société coopérative

La société coopérative a pour objet principal la préservation, la promotion et le renforcement du rôle social du Bois Balon comme lieu de rencontre pour tous et d'espace éducatif et récréatif dans la nature, dans le but de :

- Acquérir le Bois Balon
- Etablir et maintenir un lien fort entre le bois et la communauté locale
- Dynamiser la participation citoyenne et responsabiliser les personnes en vue d'un usage commun et d'une cohabitation intergénérationnelle.
- Protéger la flore et la faune typiques d'un bois laissé à l'état naturel.
- Revaloriser le Chemin du Bosquet et le Sentier du Bosquet et les voiries à mobilité douce dans l'environnement proche.
- Organiser et encourager les activités pédagogiques d'initiation à la nature.

- Organiser et encourager le libre jeu dans la nature.
- Accueillir les activités de plein air (par exemple le bivouac, VTT, ... à l'exclusion d'activités motorisées) en harmonie avec les autres usagers et l'environnement dans le respect de la quiétude et de la nature.
- Entretien et maintenir accessible le Bois Balon.
- Participer et prendre intérêt dans toute action qui répond aux objectifs de la société.
- Etendre le bois Balon aux parcelles contiguës afin de constituer un espace cohérent avec zone de protection.

1.3. La gestion de la société coopérative

Le **conseil d'administration** a été mis en place lors de l'Assemblée générale qui a suivi la constitution de la société le 23 mai 2021. Il est composé de :

- Guido Latré, président
- Hilde Naesens, administrateur-délégué
- Jean-Paul Minon, administrateur
- Ghislain Grégoire, administrateur

Dans la période 2021-2022 dix conseils d'administration ont eu lieu pour organiser et mettre en place une gestion de la société coopérative transparente et conforme aux statuts.

En date du 26 avril 2021 le Conseil d'Administration a approuvé **une charte** qui définit les valeurs que défend la société coopérative. La charte reprend la vision et l'objet social de la société coopérative, ses missions et des règles de comportement. Par la souscription d'actions de la société, les coopérateurs s'engagent à adhérer à la « Charte des valeurs et missions des Amis du Bois Balon ».

La souscription se fait par l'intermédiaire du site internet www.leboisbalon.be. Pour pouvoir souscrire, les actionnaires doivent s'engager formellement à respecter les statuts et la charte des « Amis du Bois Balon » et à libérer chaque action souscrite. Dans les formulaires de souscription utilisés sur le site, cet engagement est acté sans ambiguïté.

Chaque demande de souscription dûment complétée a été soumise à l'approbation du conseil d'administration. L'admission d'un actionnaire est constatée et rendue opposable aux tiers par l'inscription au registre des actionnaires. Des certificats constatant ces inscriptions ont été délivrés à tous les titulaires d'actions.

En date du 15 octobre 2022, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée générale extraordinaire a adopté le **Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)** de la société

La Charte et le Règlement d'Ordre Intérieur peuvent être consultés sur le site internet de la société : <https://www.leboisbalon.be/documents>

1.4. Les souscriptions

Les statuts de la société coopérative définissent 4 classes d'actions :

- les actions de classe A sont réservées aux « garants » des valeurs et du but de la société
- les actions de classe B sont réservées aux souscripteurs de moins de 25 ans et
- les actions de classe C sont réservées à toutes les personnes physiques qui souscrivent,
- les actions de classe D sont réservées aux sympathisants (personnes morales).

Il existe dans la société 15 actions de classe A qui ont été entièrement libérées en date de sa fondation pour un montant de 100,00 euros chacune, soit un montant total de 1.500,00 euros.

En date du 26 avril 2021, le Conseil d'Administration a décidé de constituer un capital d'un montant de 85.000,00 euros répartis entre des actions de Classe B d'une valeur de 25,00 euros par action, de Classe C d'une valeur de 100,00 euros par action et de Classe D d'une valeur de 300,00 euros par action. Ce capital de départ de 85.000,00 euros est nécessaire pour couvrir l'acquisition du Bois Balon et le démarrage de la coopérative.

A la suite de l'avis favorable de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2022, le Conseil d'Administration a décidé, en date du 7 novembre 2022 d'engager les démarches en vue d'acquérir le « Bois Miesse », portant ainsi la surface préservée sur les hauteurs de Bousval à plus de 2 hectares, et à cette fin d'augmenter le montant du capital initial à souscrire de 85.000,00 euros à 125.000,00 euros par émission d'actions pour un montant supplémentaire de 40.000,00 euros dans les classes B, C et D.

En date du 31 décembre 2022 la société coopérative compte au total 419 actionnaires individuels, distribués comme suit :

- Dans la classe A : les 3 fondateurs de la société coopérative avec 15 actions et pour un montant total de 1.500,00 EUR.
- Dans la classe B : 163 enfants et jeunes de moins de 25 ans avec 512 actions et pour un montant total de 12800,00 EUR.
- Dans la classe C : 228 coopérateurs personnes physiques pour un montant total de 532 actions ou 53.200,00 EUR.
- Dans la classe D : 28 sociétés et associations ainsi que la Province du Brabant Wallon et la Ville de Genappe, avec 76 actions et pour un montant total 22.800,00 euros.

Le capital souscrit par les coopérateurs en date du 31 décembre 2022 est de 90.300,00 euros.

Aucune demande de souscription dûment complétée n'a été rejetée. Deux actionnaires de la classe B qui avaient atteint l'âge de 25 ans ont accédé à la classe C. Un détenteur d'une action de classe B de la SCES qui a atteint l'âge de 25 ans en janvier 2022, ne souhaitait pas continuer à faire partie de la SCES pour des raisons personnelles et a déclaré ne pas vouloir verser le complément de 75,00 euros nécessaire pour acquérir une action de classe C. Par décision du conseil d'administration du 20 septembre 2022, l'actionnaire de la classe B a été rayé du registre des titres et la somme de 25 euros, l'équivalent de sa souscription, lui a été remboursée.

2. LES INVESTISSEMENTS

2.1. L'acquisition du Bois Balon

En date du 10 juin 2021 une convention de vente a été signée entre la famille Balon et la société coopérative. Cette confirmation formelle de l'engagement des deux parties a permis de lancer une campagne de souscription très réussie et de réunir les fonds nécessaires à l'achat de bois. Le 27 décembre 2021 les représentants de la SCES « *Les Amis du Bois Balon* » ont signé l'acte de vente avec la famille Balon.

La superficie cadastrale de la propriété « Le Bois Balon » est de 1ha 54ca 60a. Le prix d'achat nominal était 60.000,00 euros. Le montant total payé pour l'achat du Bois, y compris les frais d'acte et taxes afférents, s'élève à 70.756,32 euros.

Pour le financement de cet achat, plus de 62.000,00 euros ont été levés auprès du grand public, des associations et entreprises locales. La Ville de Genappe et la Province du Brabant wallon ont souscrit chacune pour le maximum de 4800 euros. L'enthousiasme et l'engagement de tous ont permis d'atteindre le but de préserver et d'aménager le Bois Balon pour qu'il reste « un bois pour tous ».

2.2. L'extension du Bois Balon aux parcelles contiguës du Bois Miesse

Les assemblées générales extraordinaires des 1 et 15 octobre 2022 se sont montrées largement favorables à l'acquisition du Bois Miesse par la société coopérative. L'achat de ces parcelles contiguës au Bois Balon permet de poursuivre la préservation des espaces boisés sur les hauteurs de Bousval et de constituer un espace cohérent de protection. Le but de la société coopérative est de maintenir à la fois l'état naturel du Bois Miesse et son rôle social au bénéfice de la population et des diverses associations locales.

En date du 1 décembre 2022 la société coopérative a signé une convention sous seing privé avec le propriétaire du Bois Miesse. Le prix d'achat de ce terrain avec une contenance de 70a 7ca a été fixé à 29.000,00 euros. La société coopérative recueillera les fonds nécessaires par une campagne de financement participatif. La société coopérative estime être en mesure de signer l'acte fin 2023.

2.3. L'infrastructure au Bois Balon

Tout au début de la campagne de souscription, des panneaux d'information ont été apposés dans le bois. Au printemps 2022 un banc a été construit avec du bois de récupération et installé au Bois Balon. Fin 2022, grâce à une contribution de la Corrida de Bousval, le matériel pour la fabrication d'un ensemble constitué d'une table et de deux banquettes couvertes, a été acheté.

3. LES ACTIVITÉS

3.1. Budget Participatif de Genappe 2020

Le Budget Participatif 2020 de la ville de Genappe est au cœur du projet et a été très important tout au long de la préparation et de la mise en place du projet et de la société coopérative.

Le subside de 5900,00 euros a soutenu les coûts de constitution de la société et de la campagne de levée de fonds. Grâce à un suivi budgétaire rigoureux et à un investissement bénévole très important en temps propre, ces coûts ont été maintenus dans les limites du budget participatif alloué par la ville. Ceci a permis de réserver la totalité des souscriptions de 2021 à l'achat du Bois Balon et aux frais de gestion de 2022.

Le Budget Participatif de Genappe a donné une grande visibilité au projet : cela a énormément soutenu la campagne de levée des fonds.

3.2. Le financement participatif

Le financement participatif par des souscriptions dans une société coopérative s'est avéré être l'outil de choix pour établir un lien fort entre le bois et la communauté locale. La campagne de levée de fonds a réussi à dynamiser la participation citoyenne et à responsabiliser les personnes pour la protection de la nature en vue d'un usage commun et d'une cohabitation intergénérationnelle harmonieuse.

À travers les différentes activités et la couverture du projet dans tous les médias, la société coopérative a réussi à sensibiliser les habitants de Bousval, de Genappe et de la région pour la préservation de la nature, le rôle d'un bois laissé à l'état naturel, les activités récréatives libres ainsi que pour l'importance des chemins et sentiers pour la mobilité douce.

Le capital de la société coopérative de plus de 90.000 euros, levé dans la période avril 2021 – décembre 2022, est le résultat d'une campagne intensive de financement participatif. La campagne a été menée de manière professionnelle et avec une couverture médiatique large, des contacts réguliers avec la population locale et diverses activités de soutien. Nous mentionnons en particulier :

- Un site web www.leboisbalon.be a été conçu pour être attirant et de manière à rendre les informations sur le projet accessibles, claires et transparentes. Le site web est resté le nœud central d'information : ceci est crucial pour une procédure de souscription simple et efficace, tant pour le souscripteur que pour la gestion de la société coopérative.
- La campagne a été enrichie par diverses publications (newsletter, flyers) et des panneaux d'information ont été apposés dans le bois, tous renforçant l'identité du projet. Des dépliants ont été distribués dans les commerces, par envoi « toutes-boîtes » à Bousval ainsi que dans les endroits publics (1620 exemplaires). Des affiches ont été distribuées aux commerçants et aux actionnaires. En mai 2021 des panneaux d'information et de signalisation ont été placés au Bois Balon.

- Des rencontres et visites guidées au Bois Balon ont été organisées pour informer et répondre aux questions, notamment :
 - Rencontres avec les fondateurs et des visites guidées les 9 mai, 6 juin, 3 octobre, 24 octobre 2021, 2 décembre, 3 décembre et 10 décembre 2022.
 - Stands d'information au marché des producteurs locaux de Genappe (18 juin 2021) à l'exposition St-Barthélemy Bousval (27-29 août 2021) et au petit marché de Noël des Amis de Bousval (10 décembre 2022)
- Des activités ludiques ont permis de faire connaître le projet :
 - Actions cadeaux en fin d'année 2021 et 2022.
 - Quatre actions ludiques de soutien des sympathisants.

Par des feuillets d'information (« newsletters »), la société coopérative a tenu les actionnaires et les personnes intéressées au courant de l'état d'avancement du projet et des activités qui lui étaient liées. Près de 20 newsletters ont ainsi été envoyées.

Une présence appropriée et active sur les réseaux sociaux s'est montrée indispensable pour atteindre le plus grand nombre de souscripteurs et soutenir l'enthousiasme. La société coopérative y est très active avec sa propre page Facebook (125 publications) et une page Instagram.

Les médias traditionnels (journaux, radio et télévision) ont été impliqués, soutenus par des communiqués de presse et le journal de la Ville. La campagne a bénéficié d'une grande couverture médiatique avec :

- Publications dans le Journal de Genappe (5).
- Articles dans les journaux (Le Bousvalien, La Gazette du Pays des 4 Bras, L'Avenir, La Dernière Heure, le Vlan, Espace-Vie, La Capitale Brabant wallon, ...) (au moins 20).
- Interventions en radio (RTBF, Vivacité, BelRTL ...) (au moins 4).
- Interventions en télévision (TVcom) (2).
- Communiqués de presse de la part de la SCES (2).

Le soutien de la Ville de Genappe et de la Province du Brabant wallon, ainsi que celui des nombreuses associations et entreprises, a été extrêmement important non seulement sur le plan financier mais aussi pour la promotion du projet.

3.3. Le plan de gestion forestière du Bois Balon

Afin de mieux comprendre les valeurs naturelles et sylvicoles du Bois, et de mieux évaluer ses potentialités, le conseil d'administration a invité à plusieurs reprises des spécialistes et experts au Bois Balon, notamment :

- Yves Gérard : fin connaisseur de la nature à Bousval;
- Une délégation de la Province du Brabant wallon, avec Olivier Ducat, Mme Aurélie Ghysels, un étudiant stagiaire;
- Une délégation de la SAW B, avec Mathilde Jacquet, Nicolas Spineux (Robin di Bwès) et Valentin Derbaix, étudiant Agro-Bio Tech-Gembloux ;

- La Cellule d'appui à la petite forêt privée, avec Vincent Colson, ing. agron. et expert OEWB, et une étudiante stagiaire bio-ingénieur UCL ;
- Nicolas Henryot, Expert Forestier et Ingénieur Forestier.

Un représentant du conseil d'administration a participé à une conférence lors de l'assemblée générale de la Société Royale Forestière de Belgique.

Les objectifs phare de notre plan de gestion se sont définis comme :

- biodiversité
- diversification à long terme du bois par l'introduction d'essences plus adaptées aux changements climatiques dans des trouées créées par des chablis ou lors de coupes de bois,
- maintien d'une zone en « libre évolution » (= réserve intégrale) dans un endroit non fréquenté par le public et qui n'est pas en bordure de propriété (=éviter tout problème de sécurité lorsque des arbres morts tombent) ;
- réserve d'une zone de jeux/détente
- rentabilisation éventuelle du bois produit lors de la gestion.

Ces objectifs se sont traduits dans un plan de zonage avec des objectifs concrets pour les différentes zones. Des activités de gestion forestière à court, moyen et long termes sont définies et seront entamées dès que les moyens le permettront .

Le projet de plan de gestion forestière a été présenté à l'assemblée générale extraordinaire en octobre 2022.

3.4. L'entretien et l'aménagement du Bois Balon

En 2022 les travaux de gestion forestière se sont limités à l'évacuation d'un arbre tombé et le dégagement de la végétation excessive de ronces sur un sentier pédestre. Plusieurs interventions étaient nécessaires pour canaliser les tracés VTT existants comme « passages tolérés » tout en évitant leur extension.

3.5. Les activités de sensibilisation à la finalité et aux valeurs du Bois Balon et les ateliers pédagogiques sur la faune et la flore

Le conseil d'administration a introduit un dossier de candidature pour le projet de « Vis mon Village » de la Fondation Roi Baudoin. Le soutien était demandé pour l'organisation d'ateliers pédagogiques-nature pour enfants et jeunes, ceci en partenariat avec les écoles et les associations de Genappe et avec le soutien de Goodplanet et/ou Jeunes & Nature. Malheureusement le projet n'a pas été retenu par la Fondation Roi Baudoin.

Pour encourager les jeunes à explorer la nature, un atelier vidéo avec stabilisateurs a été organisé avec Jean-Yves Van Beek de Drone- Précision.

La société coopérative a invité les familles avec leurs enfants à participer au programme #HomeSafari, organisé par le Jardin botanique de Meise et Natagora. Grâce à une application

mobile, tous ont été invités à découvrir la nature tout près de chez eux et à partir à la recherche des plantes et animaux sauvages.

Les nombreuses visites guidées, organisées dans le cadre de la campagne de levée de fonds, ont eu un énorme succès. Yves Gérard, expert et guide nature de Bousval, a réussi à organiser des promenades guidées auxquelles les jeunes et les moins jeunes ont participé activement. Elles seront certainement réitérées pour mettre en valeur différentes facettes de la biodiversité du Bois Balon.

Par de nombreuses publications sur Facebook et les newsletters, les habitants de Bousval et d'ailleurs ont été encouragés à aller se promener au Bois Balon et à le découvrir par les chemins et le sentier qui le traversent.

Plus encore que toute activité au Bois organisée par la société coopérative elle-même, la campagne de levée de fonds a permis de sensibiliser à la protection de la nature à proximité de chez soi. Sa portée s'est étendue à la région par le biais de nombreuses publications dans les journaux, à la télévision et à la radio, ainsi que dans les médias sociaux. La particularité de réserver des actions aux jeunes de moins de 25 ans a donné lieu à des souscriptions conséquentes prises par des parents et grands-parents. Les associations locales et les scouts ont également soutenu les campagnes de sensibilisation à leurs échelles. Le message selon lequel nous devons investir ensemble dans la nature pour demain a donc été très bien reçu. Grâce à l'actionnariat, la communauté locale est depuis devenue propriétaire du Bois Balon et s'implique dans sa conservation.

Nous n'avons aucune idée du nombre de promeneurs et de familles qui ont visité le Bois Balon ces dernières années. Nous constatons que le Bois Balon est encore plus connu qu'avant, un lieu où les jeunes se retrouvent autour du banc, où les scouts organisent leurs activités, où les fêtes d'anniversaire sont organisées et où les jeux libres dans la nature sont encouragés par les parents.

Le projet du Bois Balon s'avère être un succès. Le Bois Balon restera « un bois pour tous ».